



La ville de Villemomble recrute un Directeur adjoint du service des sports (H/F) Cadre d'emploi des attachés

Sous la responsabilité du directeur des sports, vous mettez en place les orientations politiques et le projet de direction. Vous supervisez les plannings, encadrez le personnel sur les sites. Vous pilotez les projets et les animations sportives.

Missions principales (non exhaustives) :

- Participer en soutien du directeur à l'analyse des besoins en matière d'équipements sportifs et traduire les besoins des usagers ainsi que les orientations des élus en matière de politique sportive
- Participer à la définir et à piloter les projets d'animation sportive
- Participer à l'élaboration et à la gestion du budget du service
- Superviser, planifier et effectuer le suivi de l'entretien et des travaux des équipements
- Assurer le contrôle des équipements sportifs au vue de la réglementation
- Participer aux manifestations et aux évènements sportifs en partenariat avec les acteurs locaux et les services municipaux
- Veiller au respect des règles de santé et de sécurité de travail
- Gérer le planning des agents
- Accompagner, aider, former, manager les agents
- Piloter en lien permanent avec le coordinateur des sports, les manifestations

Profil et compétences :

- Être diplômé d'une licence STAPS ou d'un DESJEPS dans le domaine du sport
- Permis B obligatoire
- Maîtrise de l'outil informatique et les techniques rédactionnelles
- Maîtrise des règles EPR et en matière d'hygiène et de sécurité
- Avoir le sens du service public et des responsabilités
- Capacité à manager des équipes de terrain
- Savoir gérer les conflits
- Savoir travailler en équipe et en autonomie
- Être disponible notamment le soir et les week-ends

Rémunération et complément d'information :

- Rémunération statutaire
- RIFSEEP (IFSE + CIA)
- Prime de fin d'année
- Restauration municipale
- Politique de formation active
- 25 congés annuels et 11 ARTT (37 heures hebdomadaire)
- Compte-Epargne Temps
- Prise en charge partielle du Pass Navigo pour les frais de trajet domicile-travail
- Prise en charge des frais de déplacement formation

Adressez votre lettre de motivation et votre CV à recrutement@mairie-villemomble.fr ou, par courrier, à

Monsieur le Maire – service développement de la vie professionnelle – 13 bis rue d'Avron 93250 VILLEMOMBLE

Toutes les offres sont sur le site www.villemomble.fr rubrique « La Ville recrute »